

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DECISION DU PRESIDENT

Objet :
Equipement
instrument : 1 piano
neuf YAMAHA B1
SC3 et banquette :
Ecole de Musique

Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,

Décision n° 23-105

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 4°, L 2122-23 et L 5211-2,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-208 en date du 9 décembre 2021 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du code de la commande publique,

VU le règlement intérieur des marchés inférieurs aux seuils européens approuvé par délibération n°20210130 en date du 16 juin 2021, article 8.2,

CONSIDERANT qu'il convient d'équiper l'école de musique d'un piano neuf YAMAHA, modèle B1 SC3, garanti 10 ans et d'une banquette DISCATIATTI, modèle KD 20,

VU la consultation réalisée par les services communautaires dans le cadre d'une procédure adaptée,

Ampliation faite le

DECIDE

Certifié exécutoire en
Préfecture le :

22.08.2023

Et par la publication
le :

22.08.2023

Et par notification de :

ARTICLE I : de confier l'équipement d'un piano neuf YAMAHA, modèle B1 SC3, garanti 10 ans et d'une banquette DISCATIATTI, modèle KD 20 à la société PIANOS PARISOT sise 8 avenue du 8 mai 1945, Parc Technologique du Canal, 31520 RAMONVILLE ST AGNE pour un prix forfaitaire de 5 740,00 € TTC.

ARTICLE II : les dépenses seront imputées au budget principal de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

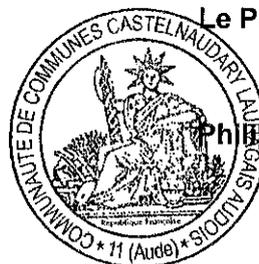
ARTICLE III : la présente décision n° 23-105 sera inscrite au registre des arrêtés de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.

ARTICLE IV : Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Percepteur.

Castelnaudary, le 22 août 2023

Le Président,



Philippe GREFFIER